## COMMUNIQUÉ DE PRESSE









Paris, le 4 avril 2020

Dépistage Covid-19 dans d'autres structures que les laboratoires de biologie médicale : les biologistes médicaux de l'Ordre national des pharmaciens alertent le gouvernement sur les risques d'absence de maîtrise de la mise en œuvre de ces tests

Le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé ont annoncé que les laboratoires vétérinaires pourraient très prochainement réaliser des tests de dépistage du Covid-19. Le Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens, représentant les biologistes médicaux, salue cette mesure pour lutter contre la propagation du virus, et veut rappeler la nécessité que l'ensemble du processus de diagnostic humain soit placé sous la compétence et la responsabilité d'un biologiste médical, pour en assurer la sécurité.

Le Conseil Central G, se réjouit de la mise à contribution de ces structures pour participer à l'effort national de diagnostic. Pour autant, il s'étonne que les autorités envisagent de permettre à des professionnels non biologistes médicaux la réalisation de prélèvements, l'analyse et l'interprétation de résultats d'examens de biologie médicale. Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, les biologistes médicaux comprennent parfaitement la nécessité d'innover et de s'adapter aux défis que nous rencontrons, en maintenant la maîtrise du processus d'analyse et donc la fiabilité de son résultat. La réalisation d'examens de biologie médicale humaine par des personnes ou dans des structures ne répondant pas aux conditions d'exercice ou de fonctionnement prévues par le Code de la Santé Publique, expose à des risques aux conséquences potentiellement graves. En effet, ces laboratoires ne répondent pas forcément aux normes de qualité et de compétences exigées par l'accréditation.

Le Conseil Central G de l'Ordre national des pharmaciens estime que le maillage territorial national des Laboratoires de Biologie Médicale (LBM) publics et privés permettrait de réaliser la recherche de l'ARN du SARS-Cov2, dans des conditions fiables et de qualité optimale. Cependant, la France manque aujourd'hui de TaQ Polymérase, un constituant indispensable à la fabrication de ce réactif provenant majoritairement d'Extrême-Orient. Ce déficit peut être en partie comblé par le fait que les laboratoires vétérinaires départementaux, habitués à dépister un coronavirus bovin, disposent d'un couple réactif/automate dont le réactif est produit aux Etats-Unis et encore disponible pour l'instant.

De nouveaux tests de sérologie et de diagnostic rapides de dépistage seront prochainement disponibles. Ils devront rester sous le contrôle de personnels qualifiés car leur fiabilité n'est pas totale. Ces tests sont en effet sujets à de nombreux faux négatifs et/ou faux positifs et sont différents des tests vétérinaires de coronavirus animaux. Les examens de biologie médicale effectués dans le cadre du dépistage du COVID-19 doivent donc être réalisés par des biologistes médicaux, médecins ou pharmaciens, ou a minima sous leur contrôle et leur responsabilité.

Sachant pouvoir compter sur la disponibilité des laboratoires de biologie vétérinaire départementaux, cette coopération renforcée en cette période critique sur l'ensemble du territoire ne peut être que bénéfique aux patients, à condition de respecter un processus de prise en charge sécurisé en lien avec l'équipe de soins. Le Conseil Central G de l'Ordre national des pharmaciens se tient à la disposition des laboratoires vétérinaires et des autorités sanitaires pour organiser la mise en œuvre rapide d'une telle coopération.